



DECLARATION LIMINAIRE AU CHS-CT DU 29 JUIN 2020

Par nos déclarations liminaires et nos différentes actions, vous connaissez l'attachement de la CGT Finances 94 à un service public de proximité et de qualité ainsi qu'au bien être des agents.

Nous réaffirmons notre attachement à la qualité du service public et aux conditions de travail de tous les collègues. En effet, la CGT dénonce encore et toujours les suppressions d'emplois et les restructurations, entraînant de la souffrance au travail.

Les conditions de travail des agents ne font que se détériorer, les agents vont de plus en plus mal, ce qui se ressent sur la vie quotidienne dans tous les services et quelque-soit l'administration concernée.

La crise sanitaire sans précédent que nous connaissons depuis quelques mois n'a fait qu'empirer les choses.

Nous demandons à ce que le CHS-CT – ainsi que le CTL – deviennent de véritables espaces de dialogue où les différents acteurs pourraient débattre des sujets impactant le réseau et la qualité de travail des agents, où il y aurait de véritables débats et non pas une information valant décision : les plans des restructurations NRP n'ont pas encore été vu en séance plénière du CHSCT qu'ils sont déjà présentés au CTL, alors que vous connaissez notre position sur ce sujet.

Pour la CGT Finances 94, il est nécessaire d'abandonner cette politique qui considère les instances (CHSCT ou CTL) comme de simples « chambres d'enregistrement », il est nécessaire d'abandonner la mise en place du nouveau réseau de proximité.

Concernant les fortes chaleurs prévues pour cet été, nous vous avons adressé un mail le jeudi 25 juin dernier. Nous vous demandons de prendre dès à présent les dispositions à appliquer si des épisodes de canicule devaient avoir lieu. En effet, en matière de prévention, il ne s'agit pas d'agir uniquement dans l'urgence. Cette année, le problème se pose d'autant plus qu'avec le covid, l'utilisation des ventilateurs est proscrit. Nous vous demandons donc de mettre en place immédiatement un plan de prévention en cas de canicule avec possibilité pour les agents qui le souhaite de mettre en place des

horaires adaptés, l'application de ce type de mesure s'anticipant. Nous voulons surtout insister sur le fait qu'il faille prévenir les agents individuellement des mesures mises en place (par un mail et/ou un message sur l'intranet). En effet, les messages adressés aux chefs de service ne parviennent pas toujours aux agents. Nous voulions également insister sur la possibilité pour les agents d'effectuer une journée continue par la suite banalisée, contrairement à l'année dernière ou si la journée continue était possible, les heures devaient être rattrapées, ce qui rendait cette possibilité compliquée voir impossible.